



ETAT-MAJOR

Secrétariat de direction

CONSEIL
D'ADMINISTRATION

4^{ème} réunion de 2024

Séance du 5 décembre 2024

Délibération

PV n° 16

Objet : Acquisition d'un terrain en vue de la construction du centre de secours de Chaource

Date de convocation :
22 novembre 2024

Réceptionnée à la
Préfecture le :

Affichée le :

L'an deux mille vingt-quatre, 5 décembre à 18 heures,

le conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni à l'état-major du service départemental d'incendie et de secours sous la présidence de M. Philippe PICHERY.

• **Membres de droit**

Membres présents : 2

Monsieur le Directeur de cabinet de M. le Préfet Charles NOÏN

Monsieur le Payeur départemental Gilles CLIPET

• **Membres ayant voix délibérative**

Membres en exercice : 22

Membres présents : 13

*Mesdames Sylviane BETTINGER, Estelle BOMBERGER-RIVOT, Arlette MASSIN.
Messieurs Alain BALLAND, Bruno BAUDOUX, Philippe DALLEMAGNE, Olivier DUQUESNOY, Olivier GIRARDIN, Patrick GROSJEAN, Jean-Louis OUDIN, Philippe PICHERY, Denis POTTIER, Jacky RAGUIN.*

Membres absents excusés non représentés : 9

Mesdames Angélique GUILLEMINOT, Sonia MEIRHAEGHE, Agnès MIGNOT, Elisabeth PHILIPPON.

Messieurs Guy BERNIER, Philippe BORDE, Jean-Marie CAMUT, Jean-Michel HUPFER, Didier LEPRINCE.

- **Membres ayant voix consultative**

Membres titulaires présents : Col Rémy ANDRIOT, Directeur départemental des services d'incendie et de secours, Chef du corps départemental, Médecin de classe normale Maxime ROSETTI, Cne Nicolas RUINET, Adc Alain GENNERET, Président de l'Union départementale des sapeurs-pompiers, Adc Cyrille RAPHAEL.

Membres représentants présents : Col Maxime KOCH, Directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours, Ltn Thierry LANE, Sgt Emilie CHAMOIN, Mme Céline HEITZMANN.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-58 et R 1424-1 à R 1424-55 ;

Vu la délibération n°3 du Conseil d'Administration du SDIS en date du 20 septembre 2021 portant sur la composition du Conseil d'Administration et sur la composition et l'élection des membres du Bureau ;

Vu le rapport de présentation ci-après :

Dans le cadre d'un plan d'investissement pluriannuel, il a été acté la nécessité de reconstruire le centre de secours de Chaource (CASDIS du 18 octobre 2018).

Pour accueillir l'assiette de cette opération, la communauté de communes du Chaourçois et du Val d'Armance propose au SDIS la cession à l'euro symbolique d'un terrain d'une surface de 1300 m² environ situé chemin des jeux, 10210 Chaource (parcelle AM21).

Le projet de construction initialement prévu en 2024 a été décalé pour permettre un meilleur étalement des investissements. Il pourrait débuter en 2028 pour une mise en service à horizon 2030.

Les frais d'intervention du géomètre expert et les frais d'actes de cession sont pris en charge par le SDIS de l'Aube.

Les crédits de paiements sont inscrits au budget du SDIS.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

à l'unanimité,

VALIDE l'acquisition par le SDIS, à l'euro symbolique avec dispense de paiement, le terrain proposé par la communauté de communes du Chaourçois et du Val d'Armance ;

AUTORISE le Président à signer l'acte notarié d'acquisition et tout document afférent à la présente décision.

Fait le **12 DEC. 2024**

Votes pour : 13
Mesdames Sylviane BETTINGER, Estelle BOMBERGER-RIVOT, Arlette MASSIN.
Messieurs Alain BALLAND, Bruno BAUDOUX, Philippe DALLEMAGNE, Olivier DUQUESNOY, Olivier GIRARDIN, Patrick GROSJEAN, Jean-Louis OUDIN, Philippe PICHERY, Denis POTTIER, Jacky RAGUIN.

Vote contre : 0
Abstention : 0

Le Président du Conseil d'Administration

Philippe PICHERY